



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique régionale
de mathématiques

Affaire suivie par :

Montpellier le 12 décembre 2022

Damien DELWARDE
Olivier LASSALLE
IA IPR de mathématiques

Les IA IPR de mathématiques

Mél : ipr.maths@ac-montpellier.fr

à

Mesdames et messieurs les professeurs de mathématiques

s/c de

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Olympiades de mathématiques 2023

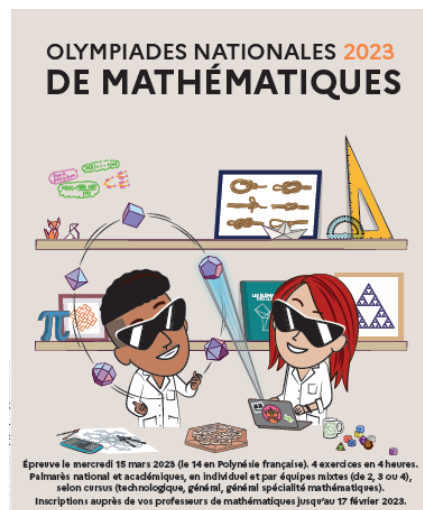
L'épreuve des Olympiades de mathématiques pour la session 2023 se déroulera

le mercredi 15 Mars 2023 au matin.

Les inscriptions seront ouvertes depuis le lundi 5 décembre 2022, jusqu'au 10 février 2023.

Vous en trouverez les modalités sur la page Accolad dédiée :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/concours-et-prix-appels-projets-evenements-educatifs/olympiades-de-mathematiques>



Nous vous en rappelons quelques principes :

- Elles sont destinées aux élèves des classes de **premières générales ou technologiques**.
- Elles se composent de **quatre exercices**, ouverts et accessibles. Deux exercices sont nationaux (donc communs à toutes les académies) et deux sont académiques (conçus par une commission composée d'enseignants de l'académie).
- **Deux niveaux de sujets** sont proposés : l'un pour les candidats suivant l'enseignement de spécialité « mathématiques » de première générale ; l'autre pour les candidats de série technologique, ou pour les candidats de série générale ne suivant pas l'EDS « mathématiques ».
- Pour la première partie de l'épreuve, les candidats travaillent de façon individuelle ; pour la seconde partie les candidats composent **par équipes**. Plus précisément :

Pendant les deux premières heures les candidats composent de façon individuelle sur les deux exercices nationaux. Les copies sont ramassées, puis après une pose d'une dizaine de minutes, les candidats se regroupent par équipes, et cherchent pendant deux heures les deux exercices académiques qu'ils traitent sur une copie commune.

- Pour la seconde partie, il n'est pas possible aux candidats de travailler de façon individuelle, sauf cas particuliers que nous examinerons au cas par cas.
- Les équipes doivent être constituées d'élèves de même profil (soit des élèves suivant l'EDS « mathématiques », soit des élèves de série techno ou ne suivant pas l'EDS « mathématiques »).
- Dans la mesure du possible, **les équipes seront mixtes**.
- La composition des équipes se fait au moment des inscriptions (sur le fichier tableur associé téléchargeable sur Accolad via le lien précisé en début de ce courrier).
- Il y aura donc au final **quatre palmarès** académiques : deux « individuels » (selon la série) et deux « par équipes » (selon la série).
- Les meilleures copies seront communiquées au jury national, et pourront donc faire partie du **palmarès national**.
- Nous souhaiterions que dans chaque établissement impliqué un professeur accepte le rôle de **coordonnateur** afin de faciliter la communication entre l'inspection, la DEC et les établissements. Son nom et ses coordonnées devront figurer sur le fichier-tableur envoyé aux établissements pour les inscriptions des élèves et retourné à la DEC à l'adresse muriel.janondy@ac-montpellier.fr

Précision et nouveauté concernant la correction :

les copies seront réparties selon trois catégories :

- les meilleures d'entre elles sont classées au palmarès académique, élaboré par le jury académique ;
- les copies ne figurant pas au palmarès mais montrant des qualités dans la réflexion mathématique sont distinguées dans la catégorie (non classée) des « **copies ayant retenu l'attention du jury** ». Les candidats de cette catégorie reçoivent une attestation nominative ;
- pour les autres copies, le nombre très important de candidats fait qu'il n'est pas possible que chacun des participants ait un retour sur son travail. **Nous invitons donc chaque établissement à délivrer une attestation de participation à chaque candidat présent** (nous en fournissons un modèle).
- Pour l'envoi des copies, deux possibilités sont proposées aux établissements : soit corriger les copies localement et envoyer au jury académique les meilleures copies dans chaque catégorie, soit envoyer l'ensemble des copies pour correction par le jury académique. Nous reviendrons auprès des établissements participants pour détailler plus précisément ces modalités.

Les affiches sont dès à présent téléchargeables sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/document/45154/download>

Nous vous encourageons à **proposer des séances de préparation** pour les élèves intéressés, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des conseils pour organiser cela. Nous vous rappelons en particulier le site dédié conçu par Thomas Castanet, enseignant de mathématiques. Vous pouvez trouver le mode d'emploi de ce site à l'adresse <https://chingatome.fr/olympiade/presentationOlympiade-chingatome.pdf>, pour télécharger des fiches de préparation et les imprimer pour les élèves intéressés.

Les olympiades sont un des éléments constitutifs de la **Semaine des Mathématiques**, qui se déroulera cette année du 6 au 15 mars 2023, et dont le thème pour cette année est « *Mathématiques à la carte* » (voir <https://eduscol.education.fr/3493/semaine-des-mathematiques>)

L'enjeu des Olympiades de mathématiques est d'une part de valoriser des élèves ayant de très bonnes dispositions mathématiques mais aussi de rassembler le plus grand nombre d'élèves autour de la recherche collaborative d'un problème ouvert.

Le concours s'inscrit pleinement dans les actions de promotion de notre discipline, en lien avec le plan maths. Nous vous encourageons donc à communiquer autour de l'intérêt de ce concours auprès de vos élèves et à motiver leur participation.

Nous vous invitons à consulter la page Eduscol dédiée aux Olympiades :

<https://eduscol.education.fr/1966/olympiades-nationales-de-mathematiques>

Vous trouverez également des informations sur la page dédiée du site Animath :
<https://animath.fr/actions/olympiades-mathematiques-de-premiere/>

Une partie des annales des sujets nationaux et académiques (jusqu'en 2019) est disponible sur le site de l'APMEP :

<https://www.apmep.fr/-Olympiades-A-partir-de-2010->

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre implication dans l'organisation de ce concours et dans sa promotion auprès de vos élèves, et restons à votre écoute pour toute question sur ce sujet.

Pour les IA IPR de mathématiques

Damien Delwarde et Olivier Lassalle